

## Protocole sanitaire au niveau 1 (vert)

Documents de synthèse (mise à jour du 14.03.2022)

Evolution du protocole :

Depuis le 28.02.2022 le port du masque n'est plus obligatoire pour les élèves de l'école élémentaire et les adultes à l'extérieur des locaux.

**Le protocole sanitaire évoluera de nouveau à partir du lundi 14.03.2022 :**

Le protocole sanitaire passera au **niveau 1 / niveau vert** pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires du territoire national.

**Ce passage au niveau 1 implique notamment :**

- o la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- o la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire et pour tous les personnels.
- o la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
- o les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

**Cependant le port du masque demeure obligatoire dans les transports publics ainsi que dans les transports scolaires pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.**

S'agissant de la limitation du brassage, il est recommandé, dans un premier temps et dans la mesure du possible, de limiter les brassages trop importants entre groupe-classe et niveaux notamment pendant les temps de récréation et de restauration.

**=> Que se passe-t-il pour les élèves « cas contacts » dans une école ?**

Depuis le 28 février 2022, seul un autotest est à réaliser 2 jours (J2) après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, **le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.**

Sur présentation du courrier ou du message remis par l'école, les représentants légaux de l'élève se verront remettre gratuitement en pharmacie un autotest à réaliser à J2. Les parents doivent informer le directeur en cas de test positif.

**L'élève devra alors respecter un isolement de 7 jours réduit à 5 si le test est négatif.** Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).

L'ensemble des mesures est détaillé sur le [site du ministère](http://www.education.gouv.fr/) (www.education.gouv.fr/)

**Les modalités d'accueil des élèves :**

- **Maternelle** : les élèves seront accueillis à partir de 8h20 et jusqu'à 8h30 (13h30 l'après-midi jusqu'à 13h40) devant la porte d'entrée côté « rue du Château » pour les élèves de PS /MS et sous le préau pour la classe de GS accompagné d'un adulte. Les accompagnants ne pourront pas entrer dans les locaux afin d'éviter les regroupements trop importants en intérieur.

- **Élémentaire** : les élèves seront accueillis dans la cour à partir de 8h20 et 13h30. Les accompagnants resteront à l'extérieur de l'école. Nous demandons aux parents de respecter ces horaires.

Les grilles seront fermées quelques minutes après le début des cours.

Cordialement,

Le 12/03/2022

Le directeur,

David Boillot